Le vélo

La Ville d’Epernay a depuis de nombreuses années déployé différents types d’équipements afin de favoriser la pratique du vélo. Le réseau cyclable est aujourd’hui constitué de plus de **20 km de pistes et bandes cyclables** sécurisées et près de **150 points d’attache** pour vélos ont été installés à proximité des sites fréquentés d'Epernay.

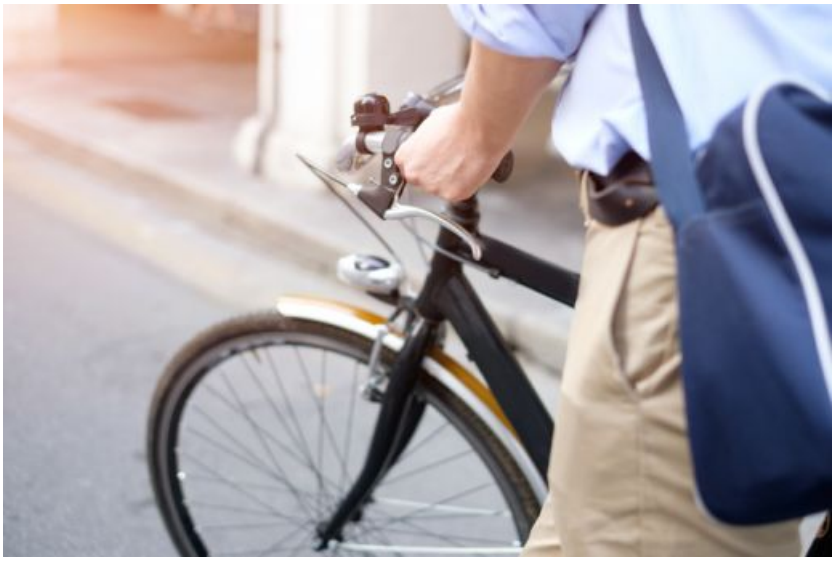

Equipements :

Les équipements suivants ont également été déployés :

- Stations de gonflage
- Points d'attache vélo
- Parkings vélos sécurisés (Parc de l’Horticulture, Rue Saint-Thibault, Hôtel de Communauté de l'Agglo)
- Parkings vélos abrités (Maison des Arts et de la vie associative, Place Hugues-Plomb)
- Stationnements vélos et trottinettes dans les écoles

Localiser les équipements sur la carte interactive

Sécurisation des cyclistes :

La Ville d’Epernay a mis en place de nouveaux aménagements cyclables sur la voie publique afin d'assurer une meilleure sécurisation pour les cyclistes :

- Des **SAS vélos** ont été aménagés sur une vingtaine de carrefours. Ces espaces sont situés entre la ligne d’arrêt des automobilistes et le feu tricolore. Réservés aux cyclistes, ils permettent principalement de démarrer avant les automobilistes et d’éviter les gaz d’échappement.
- Des **cédez-le-passage cycliste** ont également été déployés. En présence de cette signalisation, adossée aux feux, les cyclistes peuvent franchir le feu rouge pour s’engager dans la direction indiquée par la flèche (uniquement à droite à Epernay), sous réserve de respecter les priorités (passage piéton, voitures engagées sur les autres voies).
- Des **double-sens cyclables** sont appliqués sur certaines voies d'Epernay (rues Saint-Thibault, Jean-Pierrot, du Professeur Langevin, de la Tour Biron et René-Herr). Ces rues sont autorisées dans les deux sens pour les cyclistes, mais à sens unique pour les véhicules motorisés. Les vélos sont autorisés à rouler en sens interdit lorsque le panneau associé comporte la mention "sauf vélos".
- Un **itinéraire cyclable conseillé** sera mis en place entre Epernay et Aÿ-Champagne. Il empruntera le même sens de circulation que les automobilistes (pas de contre-sens cyclable), tout en évitant les principales artères.

Installés par la Ville, ces dispositifs ont été adoptés en concertation avec un groupe de travail composé de cyclistes. Ce dernier se réunira régulièrement, pour étudier de nouvelles actions favorisant la place du vélo en ville et sa cohabitation avec les autres modes de transport.

Code de la rue :

Un Code de la Rue a été diffusé à destination des Sparnaciens. Son but, voir les piétons et cyclistes circuler dans Epernay en toute sécurité et développer ainsi des modes de déplacements alternatifs à la circulation automobile, notamment en centre-ville.

De nouveaux aménagements ont également été développés sur Epernay ces dernières années : zones de rencontre, contresens cyclables... Ils imposent des règles de circulation aux différents usagers de la rue.

Ce guide regroupe également des recommandations sur la cohabitation et le partage entre les différents usagers de la rue pour plus de sécurité. Ainsi, des conseils sur la circulation à pied, à vélo, en moto ou cyclomoteur, en voiture ou encore en tant qu'usager du bus sont repris dans le Code de la rue.

Documents
Code de la rue d'Epernay
Liens utiles
Localiser les équipements sur la carte interactive
Pour aller plus loin

Itinéraires à vélo